

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 avril 2021**

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M - GARAT MM - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - MASSONDE M - OTONDO P - PASCOUJAU C - UHARRIZ JP -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : BENGOCHEA JM à LARRE JM - LARRECHEA O à SANSBERRO T -

**ABSENTS et EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2020
- 6 - Vote des subventions
- 7 - Adoption Budgets 2021
- 8 - Renouvellement du contrat d'assurance statutaire
- 9 - Attribution terrain agricole en fermage
- 10 - Avis sur le projet d'arrêté de plan de déplacements urbains
- 11 - Convention avec l'association Ttipien Etxea pour le centre de loisirs d'Espelette
- 12 - Convention territoriale globale Errobi / CAF

#### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

#### **2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

#### **3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation**

Mr le maire a signé avec l'entreprise MELTEM l'achat et la pose de panneaux de police ainsi que des panneaux bilingues pour les noms de rues.

- Panneaux de police : 11 346 € HT

- Panneaux bilingues : 16 100 € HT

- Signature d'une étude de faisabilité pour la micro crèche avec l'entreprise ELKAR BAT pour un montant de 5500 €.

- Signature d'un devis de 1643 € avec le géomètre GEODENAK d'Hasparren pour une étude de mise en accessibilité pour le cimetière.

- Mission de maîtrise d'oeuvre avec Xabi ALBERBIDE pour la mise aux normes d'accessibilité au cimetière (dossier à traiter rapidement pour pouvoir obtenir des subventions avant la fin de l'année).

#### **4 - Vote des taux communaux des contributions directes**

Mr le maire propose de maintenir les mêmes taux comme suit et souligne que, l'année prochaine, il faudra augmenter les taux pour suivre le coût de la vie.

| Taxes  | Taux votés en 2020 | Taux votés en 2021 | Bases prévisionnelles 2021 | Produits attendus 2021 |
|--------|--------------------|--------------------|----------------------------|------------------------|
| F.B.   | 5.07               | 18.54              | 1 369 000                  | 253 813                |
| F.N.B. | 19.44              | 19.44              | 50 000                     | 9 720                  |
|        |                    |                    |                            |                        |
|        |                    |                    | TOTAL                      | 263 533                |

Vote : à l'unanimité

### **5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2020**

MM GARAT, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs et les budgets à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture des comptes administratifs de la commune, du cimetière et du lotissement Etxetoa 4,
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets (commune, cimetière).

Les comptes administratifs 2020 des divers budgets s'établissent comme suit :

| Budget                | Fonctionnement |              |            | Investissement |              |              |
|-----------------------|----------------|--------------|------------|----------------|--------------|--------------|
|                       | Depenses       | Recettes     | Résultat   | Dépenses       | Recettes     | Résultat     |
| Budget Communal       | 943 796.77     | 1 109 762.16 | 165 965.39 | 133 726.60     | 1 245 665.40 | 1 111 938.80 |
| Budget Cimetière      | 171 893.04     | 171 893.04   | 0.00       | 171 173.04     | 171 173.04   | 0.00         |
| Lotissement Etxetoa 4 | 84 051.00      | 84 051.37    | 0.37       | 50 440.00      | 50 440.00    | 0.00         |

**Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs**

#### **Compte administratif 2020 Commune**

Vote : à l'unanimité

#### **Compte Administratif 2020 cimetière :**

Vote : à l'unanimité

#### **Compte Administratif 2020 Lotissement Etxetoa 4:**

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire réintègre l'assemblée

#### **Compte de gestion 2020 Commune**

Vote : à l'unanimité

#### **Compte de gestion 2020 Cimetière :**

Vote : à l'unanimité

#### **Compte de gestion 2020 Lotissement Etxetoa 4:**

Vote : à l'unanimité

### **6 - Vote des subventions**

MM Garat précise que certaines subventions sont budgétisées mais en fonction du maintien ou non des festivités nous aviserons.

Vote : à l'unanimité

### **7 - Adoption Budgets 2021**

L'affectation des résultats et les budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2020

| Budget           | Résultat de fonctionnement | Report au fonctionnement | Affectation à l'investissement |
|------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Budget Communal  | 165 965.39                 | 0.00                     | 165 965.39                     |
| Budget Cimetière | 0.00                       | 0.00                     | 0.00                           |

Les budgets primitifs 2021 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

| Budget           | Fonctionnement |            | Investissement |              |
|------------------|----------------|------------|----------------|--------------|
|                  | Depenses       | Recettes   | Dépenses       | Recettes     |
| Budget Communal  | 761 181.37     | 761 181.37 | 1 848 311.56   | 1 848 311.56 |
| Budget Cimetière | 156 474.00     | 156 474.00 | 156 469.00     | 156 469.00   |

**Budget primitif 2021 Commune**

Vote : à l'unanimité

**Budget primitif 2021 cimetière**

Vote : à l'unanimité

En aparté

Mr le Maire indique que ce budget se veut rassurant à la lecture de ce que l'on fait, on ne reste pas passif, on va en faire et on doit en faire encore.

Projets en cours en priorité : les travaux de la micro crèche, l'espace public autour de la micro crèche, travaux de voirie, études pour la salle polyvalente et le foyer rural.

MM Garat indique qu'en 2015, le taux d'endettement de la commune était de 13,60%, en fin 2020 il est à 6,85%.

Mr le Maire dit que la commune perçoit des recettes autres que celle de l'Etat. Les loyers perçus pour la micro crèche, les commerces, le trinquet, les appartements viennent compenser des dotations que nous enlève ou diminue l'Etat. Il faut y réfléchir voir s'il faut l'amplifier.

MM Garat revient sur les taxes pour que l'on vote les taux, sachant que nous n'avons plus la taxe d'habitation, mais qu'en contrepartie, l'Etat a transféré la taxe foncière sur le bâti du département à la commune.

Sur la feuille d'imposition, le taux d'imposition de la commune était jusqu'à présent de 5.07%, sur une autre autre colonne le foncier bâti du département au taux de 13,47%.

Cette année, il y aura un seul taux celui de la commune: 18,54 % (cumul des deux taux 5.07 % + 13.47 %)

Donc, on ne propose cette année aucune augmentation des taux.

Le foncier bâti s'établira à 18,54 % et le foncier non bâti à 19,44 %.

Mr le maire rappelle que les caveaux du cimetière sont vendus à prix coûtant et que la commune ne fait pas de bénéfices dessus.

Me Garat précise que nous avons l'obligation de donner une concession à quelqu'un qui décède sur la commune.

Il y a trois catégories de personnes qui ont droit à une concession sur la commune à savoir, une personne :

- Qui décède sur la commune,
- Qui est domiciliée sur la commune
- Qui a déjà un caveau familial sur la commune.

### **8 - Renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

La commune est tenue de continuer à rémunérer les agents communaux en cas d'accident du travail, de maladie, de maternité et de décès.

Elle est assurée pour ces risques statutaires par le biais d'un contrat groupe négocié par le centre de gestion (CDG 64).

Ce contrat à pris fin en 2020, il est proposé de donner suite à la proposition groupe pour 5 ans (de janvier 2021 à décembre 2025) qui s'établit comme suit :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL dont le taux d'assurance est fixé à 5,93% et comprend toutes les garanties,
- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale dont le taux d'assurances est fixé à 0,9 %. et comprend toutes les garanties.

Vote : à l'unanimité

### **9 - Attribution terrain agricole en fermage**

Suite à l'article paru sur le bulletin municipal indiquant qu'il y avait un champ communal qui devait être attribué, nous avons reçu plusieurs candidatures.

Afin de choisir de manière objective, des critères ont été mis en place par la commission agricole. JP Uharriz a réuni cette dernière afin de procéder à l'attribution.

- La proximité de l'exploitation (soucieux de l'environnement – bilan carbone)
- Jeune agriculteur,
- L'UTH : Unité de Travailleur Humain, soit l'équivalent d'un temps complet sur une exploitation,
- Si le candidat a déjà un terrain communal attribué.

C'est Benoît Saint-Martin qui répond au plus grand nombre de ces critères. et que l'on vous propose au vote ce soir.

C Pascouau demande si ces personnes ont eu connaissance de ces critères.

MM Garat rappelle que dans le bulletin, il avait été précisé les pièces à joindre à la demande, ce qui leur permettait de savoir sur quelle base elle serait pris en compte.

Mr le Maire répond qu'un courrier de réponse leur sera envoyé mais qu'il faut d'abord que le conseil délibère.

Vote : à l'unanimité

### **10 - Avis sur le projet d'arrêté de plan de déplacements urbains**

Ajourné, il a été passé en conseil communautaire et voté favorablement.

### **11 - Convention avec l'association Ttipien Etxea pour le centre de loisirs d'Espelette**

Nous avons une convention qui avait été passée avec le centre de loisirs, il nous est demandé de la modifier.

Le tarif à la journée doit passer de 5 € à 6 € et il est donc nécessaire de renouveler cette convention avec ce nouveau tarif.

MM Garat précise que cela représente une dépense annuelle d'environ 4000 € selon la fréquentation.

Vote : à l'unanimité

## **12 - Convention territoriale globale Errobi / CAF**

Mr le Maire donne lecture d'une délibération pour une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Cette convention territoriale globalisée à signer entre la CAF, la CAPB et les communes, vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire ERROBI concernent la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'accompagnement social des familles et s'inscrit dans les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Vote : à l'unanimité.

**N° internes de délibération prises dans cette séance** : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance  
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BREHERET D - CANO L - ECHEVERRIA D - ERRANDONEA M -

GARAT MM -

JORAJURIA M -

LADEUIX JM -

LARRE JM -

MASSONDE M -

OTONDO P -

PASCOUAU C -

UHARRIZ JP -